

Date de la séance

Le 27 septembre 2023

Date de convocation

Le 21 septembre 2023

Date de publication

Le 21 septembre 2023

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	22
Procurations	12
Excusé	0
Absent	0

N° 2023-09-58

OBJET :

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION 2023 A
L'ASSOCIATION ZC
ANIMATION**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le mercredi 27 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Andelu, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY : Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Jean-Christophe SEGUIER, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

Procurations :

Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL

Myriam BRENAC à Stéphane GOMPERTZ

Damien GUIBOUT à Adriano BALLARIN

Katrin VARILLON à Patrick LOISEL

Laurent RICHARD à Caroline QUINET

Hervé CAMARD à Jean-Christophe SEGUIER

Sylvie BIGAY à Hajer RIVIERE

William FALCHETTO à Olivier LEPRETRE

Eric MARTIN à Vincent GAY

Christine CAILLAT à Gilles STUDNIA

Christelle BARDEILLE à Dominique GERBERT

Jean-Philippe ANTOINE à Karine DUBOIS

Secrétaire de séance : Sidonie KARM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la demande de subvention émanant de l'association ZC Animation ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 20 septembre 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 CONTRE : Yves DEKEYREL ; 2 ABSTENTIONS : Sidonie KARM, Axel FAIVRE),

- ⇒ **DECIDE** d'allouer pour l'année 2023 une subvention à l'association ZC Animation de 10 000 €.
- ⇒ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits à la décision modificative n°3 du Budget Primitif 2023 de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le .29.../09.../2023
- Document rendu exécutoire le .29.../09.../2023